



## BULLETIN PÉRIODIQUE D'INFORMATION



[www.emeraudedesrives-phase1.ca](http://www.emeraudedesrives-phase1.ca)

Vol. 10 -

No. 5

Mai 2022

### ASSEMBLÉE DES COPROPRIÉTAIRES

Nous vous rappelons la tenue l'assemblée annuelle le mercredi 4 mai 2022 au sous-sol de l'église Notre-Dame des Champs. Cette réunion demeure importante pour notre collectivité et si vous ne pouvez pas être présents vous avez la possibilité de déposer une procuration à une personne de votre choix auprès d'un membre du conseil d'administration au moins 48 heures avant l'assemblée. Merci de votre collaboration.

### LAVAGE DES VITRES EXTÉRIEURES

La demande auprès du fournisseur a été faite pour le début du mois de juin. Évidemment, la nature devra collaborer.

### AVEC LE PRINTEMPS ARRIVENT LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Les équipements extérieurs ont été sortis pour permettre les activités de plein air telles: la pétanque, le palet, le bronzage au soleil, les balançoires et les rencontres autour d'une table.

L'organisation de la pétanque est déjà en marche grâce à M. Paul Pinsonneault (509). Il s'agit de s'inscrire maintenant dans la salle du courrier afin de commencer les activités dès lundi le 9 mai.

## **QUELQUES RAPPELS DE CONSIGNES**

### ***À LA PISCINE***

Lorsque nous nous déplaçons vers la piscine, il est de mise de porter une robe de chambre lors du déplacement dans les espaces communs. Après l'utilisation des équipements à la piscine il est naturel de les replacer convenablement à leur place. Pour maintenir nos mesures sanitaires, il est pertinent de rincer le plancher de la douche avec le pommeau de douche avant de quitter. Merci.

### ***AU GYMNASSE***

Il est rappelé qu'il faut laisser les équipements du gymnase sur place et de les ranger après utilisation. L'ordre est plus intéressant que le désordre.

### ***ESPACES COMMUNS D'ENTREPOSAGE***

Il y a trois espaces communs d'entreposage dont deux sont réservés aux bicyclettes. Ces espaces sont situés dans les garages. Sous la piscine, il y a également un espace pour entreposer les équipements de galerie (chaises et tables) et les moustiquaires. Ces trois endroits sont accessibles avec la clé commune qui sert également à ouvrir la barrière entre les stationnements du condo et de la marina. Tous les équipements entreposés doivent être dûment identifiés au moins par le numéro de condo du propriétaire de ces objets. Les équipements non identifiés sont éventuellement remis de temps à autre à la Société St-Vincent de Paul ou à un autre organisme de bienfaisance afin de faire de la place. Merci de votre collaboration.

### ***ESPACES COMMUNS DE CIRCULATION (ESCALIERS ET CORRIDORS)***

Dernièrement, il a fallu nettoyer rapidement un pallier d'escalier qui a servi aux besoins fondamentaux de la vie animale. S'il-vous-plaît.....

### ***STATIONNEMENT EXTÉRIEUR (RAPPEL)***

Si vous avez des invités qui passent quelques jours chez vous, il serait pertinent d'informer l'administration afin d'être informé en mettant dans la boîte de l'administration le numéro de condo et le numéro de plaque de l'auto afin d'éviter de la faire tourer parce qu'avec le printemps arrivent aussi des visiteurs dans les trois édifices voisins. Merci.